

Approvisionnements d'énergie

● (2100)

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: Les autorités mexicaines lui apprennent qu'il n'y aura pas suffisamment de pétrole brut, en tout cas pas assez pour faire face à la pénurie qui, comme nous l'apprenons plus tard, ne devait pas nous toucher avant 1981, selon ses renseignements. Ce n'est pas cela qui peut régler le problème dans l'immédiat. Alors, que fait le ministre? Il va au Venezuela, et les Vénézuéliens lui garantissent qu'ils poursuivront leurs expéditions actuelles, toujours par l'intermédiaire du même groupe, la société Exxon de New York.

En février, le ministre vient nous dire que, lorsque les Vénézuéliens lui ont annoncé qu'ils expédieraient du pétrole à Imperial Oil, au Canada, uniquement par l'intermédiaire d'Exxon, il s'est rendu compte pour la première fois que le Venezuela alimentait Imperial Oil en passant par un intermédiaire. C'est ce qu'il a déclaré à la Chambre. Il hoche la tête en signe de dénégation, mais comme on peut le lire à la page 2301 du hansard du 16 février, le ministre a déclaré que les Vénézuéliens...

... m'ont signalé que le contrat avait été signé avec Exxon International...

S'ils n'ont pas dû le signaler au ministre, s'il le savait déjà, pourquoi a-t-il déclaré le contraire à la Chambre? Ses paroles nous permettent de conclure qu'il en avait connaissance pour la première fois. Je trouve incroyable, je l'admets, qu'il ne l'ait pas su avant. Il aurait dû le savoir depuis longtemps, mais quoi qu'il en soit, voilà où nous en sommes.

Je crois que soudainement la lumière s'est faite dans le cerveau du ministre. Tout à coup, il s'est vaguement rappelé qu'Imperial Oil l'avait déjà informé qu'Exxon avait réduit son approvisionnement. Le ministre se tourne vers les Vénézuéliens. «Comment le Canada peut-il être sûr d'être approvisionné en pétrole vénézuélien s'il y a un intermédiaire?» «Facilement» ont répondu les Vénézuéliens, «supprimez l'intermédiaire» Le ministre revient alors nous présenter cette politique comme une idée nouvelle, révolutionnaire, et de son cru.

Qui était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pendant tout ce temps? Voilà que de retour du Venezuela, le ministre a une véritable révélation: une situation qui dure depuis des années ne convient plus à notre pays ni à nos approvisionnements en pétrole. Où était-il? Ou bien il le savait et n'a rien fait ou bien il l'ignorait auquel cas, il est totalement incompetent.

Si le ministre veut que je lui cite une autre date indiquant que la chose était connue, je lui rappellerai que le 19 janvier, l'Office national de l'énergie a communiqué avec toutes les entreprises les priant d'adresser leur demande en vue des accords de réciprocité qu'il faudrait conclure. Le 24 janvier, Imperial Oil sollicitait un tel accord auprès de l'Office pour obtenir du pétrole en échange de celui qui avait été détourné de ses raffineries; il était question d'une cargaison de brut destiné à l'Imperial Oil et expédié au port de Dartmouth par

[M. Lawrence.]

une société indépendante, la Clarke Refining Company, de Chicago. Je précise que le document ne provient pas d'une source privée, c'est un document public que j'ai obtenu de l'Office national de l'énergie.

Il s'agit d'une demande officielle accompagnée d'une déclaration assermentée datée du 24 janvier 1979, adressée à l'Office national de l'énergie par Imperial Oil Limited, auquel elle demande d'approuver une entente qu'elle avait conclue avec la Clarke Oil and Refining Corporation pour l'échange de brut canadien contre l'équivalent de brut étranger expédié par méthanier au Canada en passant par Portland, au Maine à destination de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. En fait, le pétrole a été déchargé dans le port de Dartmouth le 8 février. Ce document fait partie des renseignements exigés dans la demande d'approvisionnement du brut détourné. Entre autre chose, on y expose en long et en large l'objet de la demande, le prix fixé, la teneur des accords et les raisons.

Le paragraphe 2(c) se lit comme suit:

Notre fournisseur, Exxon International Company, nous a informés que l'interruption des livraisons iraniennes et les pénuries de brut qui en découlent, les ont obligés à établir une sorte de régime de redistribution parmi leurs filiales.

Le ministre savait au vu de cette demande qu'Imperial Oil était une filiale.

Voici la suite:

Nous...

C'est-à-dire la société pétrolière Imperial.

... nous conformons aux exigences de ce système.

Je ne vois pas comment il peut apparaître plus clairement au ministre, à son ministère ou à son agence de réglementation que des détournements ont eu lieu et que tout ce programme de contournements par détournements repose sur le programme de l'Agence internationale de l'énergie, ce qui signifie de toute évidence que la situation était grave. Là encore le ministre s'est présenté plus tard à la Chambre pour nous dire qu'il n'en savait rien. C'était le 24 janvier dernier.

Le 1^{er} février dernier, en réponse à une question qui lui était posée à la Chambre, de toute évidence complètement ignorant du traité de 1974 dont le Canada est cosignataire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) a déclaré sur un ton grandiloquent et plein d'assurance que le Canada, par pure charité chrétienne, ne laisserait pas les Américains crever de froid dans l'obscurité. Cette déclaration a fait couler beaucoup d'encre et donné lieu à beaucoup de commentaires dans les media de notre pays qui y ont vu un indice de la bonne disposition spontanée de nos concitoyens et du gouvernement envers nos cousins américains. Ainsi, quoi qu'il arrive, nous n'allions pas laisser les Américains pâtir le moindrement des conséquences de cette situation. Quelle générosité de notre part, et pourtant le ministre ignorait de toute évidence que nous étions liés en vertu d'un programme. Ce qui serait une pénurie aux États-Unis le serait également au Canada et ce qui constituait un problème américain devenait un problème canadien.